

QU'ADVIENT-IL DU STATUT PROFESSIONNEL DE L'ARTISTE?

Après le Forum sur le statut professionnel de l'artiste qui s'est tenu à Shippagan et à Lamèque les 31 mai, 1er et 2 juin dernier, l'AAAPNB attend toujours que le gouvernement provincial emboîte le pas pour la création d'un groupe de travail sur le statut socioéconomique de l'artiste.

Gabrielle Lemieux, L'Étoile

★ «On en est à savoir vraiment ce qu'on est capable de suggérer au groupe du premier ministre. Le premier ministre a dit vouloir le faire avant les prochaines élections», souligne la présidente sortante de l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), Louise Lemieux.

Par ailleurs, Mme Lemieux rappelle que la volonté de faire reconnaître le métier de l'artiste date des États généraux des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick, en 2007.

«Les États généraux, ce que ça dit, c'est qu'il faut créer un groupe de travail avec le premier ministre. Tant que

le premier ministre ne dit pas oui, on est en attente. On a rencontré nos partenaires et la première grosse étape qui a suivi, c'est le Forum de l'été dernier. Ça permettait de voir, d'une culture à l'autre, chez les Autochtones et chez les anglophones, s'ils ont les mêmes impressions que nous et de voir à des pistes de solution», explique la présidente sortante.

Ce groupe de travail, qui serait composé notamment d'avocats, de fiscalistes, d'artistes professionnels de toutes les disciplines des communautés acadienne, anglophone et autochtone, se pencherait sur la situation socioéconomique de l'artiste en étudiant par exemple les mesures fiscales

qui pourraient être mises en place.

«Est-ce qu'au Québec par exemple, les artistes ont le droit de négocier collectivement? Parce que partout ailleurs, le Code du travail empêche cela. Est-ce qu'on peut amender pour permettre que ça se passe, questionne Louise Lemieux. Il y a beaucoup de mesures sur la stabilité du revenu pour tous les gens qui sont à leur propre compte et que les gouvernements doivent mettre en place.»

La reconnaissance professionnelle du statut de l'artiste leur permettrait ainsi d'avoir droit entre autres à la formation continue avec l'appui de l'assurance-emploi.

«Ce serait une des choses. Ça veut dire aussi qu'on peut essayer de mettre ensemble, avec les autres travailleurs de la culture, une façon d'avoir accès à des fonds de pension, des REER. Pour le moment, les artistes n'ont pas accès à cela. On voudrait que ce soit bonifié pour aider la formation et la réorientation de carrière», poursuit-elle.

À son avis, cela obligerait le gouvernement dans un premier temps à respecter des normes ainsi qu'à les faire respecter à tous ceux qu'il

subventionne.

«Depuis toujours, à l'Association, on travaille avec nos partenaires et avec l'ensemble de la société pour faire reconnaître que le travail des professionnels, c'est un travail d'un niveau de qualité qui est important d'atteindre pour le Nouveau-Brunswick», mentionne Louise Lemieux.

À savoir si du côté du ministère une date est envisagée pour la mise sur pied d'un groupe de travail qui se pencherait sur la question du statut professionnel de l'artiste, l'agente des communications pour le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture, Alix Saulnier a fait savoir à L'Étoile par voie de courriel que la demande était encore en attente.

«Nous sommes reconnaissants de la demande de l'AAAPNB de mettre sur pied un groupe de travail pour améliorer la situation de l'artiste professionnel au Nouveau-Brunswick. Au moment, on ne peut pas communiquer une décision sur cette demande, mais on peut confirmer que des mesures à prendre autour de ce dossier seront certainement énumérées dans la nouvelle politique culturelle, qui sera dévoilée bientôt.»